

Faits relatifs à l'isolement et la quarantaine

Introduction

Dans le but de maîtriser la propagation d'une maladie contagieuse, les autorités de la santé publique ont recours à plusieurs stratégies. Parmi ces dernières, on retrouve l'isolement et la quarantaine. Ces deux stratégies sont des pratiques courantes au sein de la santé publique et visent à minimiser l'éventualité que les personnes atteintes de maladies infectieuses en contaminent d'autres. Ces deux stratégies peuvent être entreprises volontairement ou être imposées par les autorités de la santé publique. Il faut préciser que l'isolement s'applique aux personnes qui ont été diagnostiquées comme étant atteintes de la maladie et que la quarantaine s'adresse aux personnes qui ont été en contact avec une maladie, mais qui n'en sont pas nécessairement atteintes.

Isolement : pour les personnes malades

L'isolement vise à séparer les personnes souffrant d'une maladie infectieuse particulière des personnes en santé. L'isolement permet de soigner les personnes malades tout en empêchant les personnes saines de devenir malades. Les personnes isolées peuvent être soignées au sein de leurs demeures, d'un hôpital ou d'un centre de santé désigné. Dans la plupart des cas, l'isolement est volontaire, cependant les autorités médicales fédérales, d'état et locales peuvent contraindre une personne malade à l'isolement afin de protéger le public.

Quarantaine : pour les personnes ayant été exposées à la maladie, mais qui ne sont pas malades

La quarantaine se réfère à la séparation et à la restriction des mouvements des personnes qui, bien qu'elles ne soient pas encore malades, ont été exposées à un agent infectieux et qui, par conséquent, sont susceptibles de devenir elles-mêmes infectieuses. On a recours à la quarantaine lorsque :

- une personne ou un groupe bien défini de personnes ont été exposés à une maladie extrêmement grave et extrêmement contagieuse;
- les ressources visant à prendre soin des personnes en quarantaines sont disponibles et
- les ressources sont disponibles afin d'assurer la mise en œuvre et le maintien de la quarantaine et d'assurer les services essentiels.

La quarantaine comprend toute une gamme de stratégies de contrôle de maladie pouvant être mises en œuvre individuellement ou combinées, incluant:

- le confinement volontaire, à court terme, à la maison;
- l'interdiction de voyager pour les personnes qui auraient pu être exposées;
- l'interdiction d'entrer ou de sortir d'un secteur.

Les autres mesures visant à contrôler la propagation de la maladie peuvent inclure :

- l'interdiction de rassemblement de groupe de personnes (par exemple les activités scolaires);
- l'annulation d'événements publics;
- la suspension de rassemblements publics et la fermeture de lieux publics (tels que les théâtres);
- la fermeture des systèmes de transit publics ou une interdiction visant l'ensemble des transports aériens, par train ou maritimes.

Ces mesures sont prises de concert avec d'autres outils de santé publique, comme :

- une plus grande surveillance de l'évolution de la maladie ainsi qu'un contrôle des symptômes;
- un diagnostic plus rapide et le traitement des personnes qui tombent malades;
- un traitement préventif pour les individus en quarantaine, incluant la vaccination ou un traitement prophylactique compte tenu de la maladie.

Les recherches démontrent que la quarantaine ne doit pas nécessairement être absolue afin d'être efficace. En effet, dans certains cas, la quarantaine (c'est-à-dire la quarantaine de plusieurs personnes exposées, mais pas toutes) peut efficacement ralentir le rythme de propagation de la maladie, plus particulièrement si elle est combinée avec la vaccination. La quarantaine est plus susceptible de toucher un nombre limité de personnes exposées au sein de petits secteurs plutôt qu'inclure les habitants de quartiers voire de villes complètes. Les petits secteurs peuvent être considérés comme des « grappes » de cas individuels de la maladie. Par exemple, les « grappes » comprennent :

- les personnes voyageant sur un avion ou sur un bateau de croisière à bord duquel un passager est susceptible d'être atteint d'une maladie contagieuse pour laquelle la quarantaine permet de limiter l'exposition aux autres;
- les personnes au sein d'un stade, d'un théâtre ou d'un environnement semblable ayant été exposées à la propagation intentionnelle d'une maladie contagieuse;
- les personnes qui sont entrées en contact avec une personne infectieuse dont la source d'exposition à la maladie est inconnue—et, par conséquent, peut être causée par le déclenchement clandestin d'une maladie contagieuse.

Dans les cas du déclenchement à grande échelle d'une maladie, ou d'une « pandémie », on peut retrouver plusieurs petites « grappes », chacune d'entre elles englobant des personnes exposées à un seul cas de la maladie. L'État du Michigan a la compétence visant à déclarer et à mettre en application une quarantaine au sein de ses frontières. Ainsi les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) par le truchement de sa Division of Global Migration and Quarantine, ont le pouvoir de détenir, d'examiner médicalement et de libérer sous certaines conditions toute personne susceptible d'être atteinte de certaines maladies contagieuses. La mise en œuvre de mesures d'isolement et de quarantaine nécessite la confiance et la participation du public, qui doit être informé des dangers que représentent les maladies contagieuses soumises à la quarantaine avant leur éclosion de même que pendant l'événement actuel.

Exemples de la mise en oeuvre des mesures d'isolement et de quarantaine

L'isolement représente une pratique médicale normale utilisée couramment au sein des centres hospitaliers pour les patients souffrant de tuberculose (TB) et de certaines autres maladies infectieuses. En 2003, pendant l'éclosion globale du SRAS, les patients américains ont été mis en isolement jusqu'à ce qu'ils ne soient plus infectieux. Cette pratique a permis aux patients de recevoir les soins appropriés tout en limitant la propagation de la maladie. Les patients gravement atteints ont été soignés dans les centres hospitaliers. D'autre part, les patients présentant des symptômes plus légers ont été soignés à la maison et ont été priés d'éviter tout contact avec les autres personnes et de demeurer à la maison pendant 10 jours suivant la disparition de la fièvre pourvu que les symptômes respiratoires aient disparu ou soient en voie de rétablissement. Le CDC a conseillé aux personnes ayant été exposées, mais qui ne présentaient aucun symptôme, de se placer elles-mêmes en quarantaine (c'est-à-dire de demeurer à la maison), d'être attentifs à l'apparition de tout symptôme et de demander une consultation médicale s'ils devaient se manifester. Cette mesure s'est avérée efficace afin de contrôler la propagation de la maladie.

Pour d'autres renseignements :

Vous pouvez visiter le Centers for Disease Control & Prevention afin d'obtenir plus d'informations relativement à l'isolement et à la quarantaine au <http://www.cdc.gov/ncidod/dq/> Vous pouvez composer le numéro sans frais :1-800-CDC-INFO (232-4636)

1-888-232-6348 TTY, ou acheminer un courriel au cdcinfo@cdc.gov, informations cliniques : 877-554-4625